



REGLEMENT SPORTIF 2019

BLOC CONTEST

1 - GENERAL

L'épreuve d'escalade est organisée dans le cadre de l'Outdoormix Spring Festival du vendredi 7 au lundi 10 juin 2019. Cet événement est organisé par l'association loi 1901 We Are Hautes Alpes, représentée par M.Ugo Vignal, en qualité de coprésident.

2 - ÉPREUVES

L'épreuve d'escalade aura lieu du vendredi 7 au lundi 10 juin.

Les groupes seront composés de 12 grimpeurs. Il seront 1 groupes par créneaux de 2h. Pour un total de 12 personnes sur la structure.

La qualification sera composée de 8 blocs, avec une cotation de niveau 5C à 8A. (Exemple 5A, 5B, 5C, 6A, ..., 8A).

Les candidats auront 8 essais possibles dans chaque bloc dans le temps qui leur est accordé (2 heures).

Les candidats partent avec un crédit de 8 points par bloc, chaque essai supplémentaire leur retire 1 points.

Les 4 candidats de chaque Catégorie qui garderont le plus de capital de points, passeront en Final le Dimanche 09 juin pour les Juniors et les Femmes et le Lundi 10 juin pour les Hommes.

La finale se déroule de la manière qui suit :

- Il y a 4 blocs de finales et chaque finaliste a 4 minutes pour essayer de réaliser un bloc. Il a donc 16 minutes maximum pour réaliser les 4 blocs.
- Le classement est fait en fonction du nombre bloc réalisé et du cumul du nombre d'essais par blocs.

3 - CONDITION ET MATÉRIEL OBLIGATOIRES

L'épreuve d'escalade est ouverte à tous les compétiteurs disposant d'une licence CAF, FFME ou d'un certificat médical pour la pratique de l'escalade datant de moins d'un an. Toute inscription à l'épreuve de "Escalade" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur le site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Les chaussons sont obligatoires pour accéder à l'épreuve d'escalade.

OUTDOORMIX SPRING Festival

4 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuelle accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

5 - CLASSEMENT PODIUM & LOTS

A l'issue de l'épreuve, un podium récompensera les trois premiers arrivés de l'épreuve. L'annonce des différents classements qui seront établis en fonction des genres et âges des compétiteurs seront affichés en face de l'accueil du village événement. Des récompenses (d'une valeur estimée à 1000€ pour l'ensemble des lots) seront attribuées aux trois premiers sportifs par catégorie, d'après le classement général.

L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

7 - ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "Escalade" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Spring Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures, et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voir des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).